

## *Communiqué de presse*

**Pour publication le : 25 septembre 2009**

### **L'Ombudsman assiste à la signature de la proclamation de la semaine du Droit à l'information par le maire de Brandon**

L'Ombudsman, Irene Hamilton, était présente le 23 septembre 2009, lorsque le maire Dave Burgess a signé une proclamation déclarant la période du 28 septembre au 2 octobre, la Semaine du Droit à l'information, à Brandon. La ville de Brandon a officiellement reconnu le Droit à l'information, chaque année, depuis 2006, lorsque la célébration de ce droit démocratique a commencé au Canada.

Hamilton a souligné : « En proclamant la Semaine du Droit à l'information 2009, la ville de Brandon démontre, encore une fois, sa volonté de promouvoir la transparence de ses activités. » Depuis 2006, la Province du Manitoba a aussi émis une proclamation chaque Semaine du Droit à l'information.

Le 28 septembre est la Journée du Droit à l'information à l'échelle de la planète. C'est un moment pour célébrer et examiner soigneusement les lois et les procédures informelles qui permettent au particulier d'avoir accès à des dossiers gardés par les organismes du secteur public.

Plus de 100 pays de par le monde, y compris le Canada et ses provinces et ses territoires, possèdent une législation sur le Droit à l'information. Au Manitoba, les lois d'accès primaires sont *La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et *la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*. Ces lois exigent que les gouvernements provinciaux et municipaux, les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les collèges et les universités, permettent à une personne, sur demande et avec des exceptions limitées, de voir et d'obtenir copie de ses dossiers. La LRMP étend l'obligation aux cliniques, aux laboratoires, aux foyers de soins personnels et règlemente l'exercice privé des professionnels de la santé, afin de permettre aux particuliers d'avoir accès à leurs renseignements médicaux personnels.

Cette année, plus de secteurs de compétence que jamais au Manitoba reconnaissent officiellement la Semaine de Droit à l'information. La Province du Manitoba et sept des neuf villes du Manitoba ont déclaré ou déclareront qu'elles célèbrent du 28 septembre au 2 octobre, à titre de Semaine du Droit à l'information, dans leurs collectivités. En plus de Brandon, il y a les villes de Dauphin, Flin Flon, Portage la Prairie, Selkirk, Thompson et Winkler. Leurs

proclamations, ou autres engagements écrits envers le Droit à l'information, seront affichés sur le site Web de l'Ombudsman, au cours de la Semaine du Droit à l'information.

« Toutefois, les Manitobaines et les Manitobains ne devraient pas à devoir faire des demandes de renseignements en vertu de la LAIPVP ou de la LRMP, lorsqu'il est clair que les renseignements qu'ils demandent sont pleinement communicables. Dans de tels cas, les renseignements devraient être communiqués directement, » dit l'Ombudsman, Irene Hamilton.

Pour de plus amples renseignements sur le Droit à l'information, y compris les activités au Manitoba du 28 septembre au 2 octobre, prière de visiter :

— le site Web de l'Ombudsman, <http://www.ombudsman.mb.ca> (Page d'accueil de la Division d'accès à l'information et de protection de la vie privée, puis cliquer du côté gauche de la page sur « Droit de savoir »)

— le portail national, <http://www.righttoknow.ca>

**Pour plus d'informations au sujet du présent communiqué, prière de communiquer avec Irene Hamilton, au (204) 982-9130 ou sans frais au Manitoba, 1-800-665-0531.**

<p><b>PERSONNE-RESSOURCE DES MÉDIAS :</b> Irene Hamilton, Ombudsman du Manitoba 204-982-9130 ou 1-800-665-0531 (au Manitoba)</p>
--